

## **OBJECTIFS:**

Plusieurs états membres méditerranéens ont engagé, antérieurement à 1993, des programmes nationaux d'évaluation des ressources démersales exploitées par leurs flottilles à partir de campagnes de recherche répétitives. Le programme MEDITS, lancé en 1993 sur une incitation de la Commission européenne (DG XIV), avait pour but de pérenniser ou de favoriser l'extension de ces programmes à un ensemble de pays, de permettre une uniformisation des modalités pratiques d'application et de constituer ainsi une base de connaissances communes sur ce thème. La couverture géographique du programme comprend l'ensemble des façades chalutables de 12 états contribuant à cette campagne en Méditerranée (Espagne, Italie, France, Grèce, Chypre, Malte, Slovaquie, Croatie, Monténégro et Albanie) et depuis 2009 en mer Noire (Roumanie et Bulgarie). La standardisation des méthodes d'observation permet la reproduction de chalutages de fond dans des conditions analogues et ainsi la comparaison des indices d'abondance des différentes espèces entre les différentes zones d'année en année. Des protocoles standardisés d'observation portant notamment sur la période de la campagne, la localisation des stations d'échantillonnage, les caractéristiques et modalités d'utilisation de l'engin de capture, les observations biologiques (pesées, dénombrements, mensurations, analyse de la maturité, prélèvements d'otolithes, etc.), les formats des fichiers informatiques, etc., ont ainsi été définis en commun et sont appliqués par toutes les équipes participant au programme. Les États doivent donc assurer le recueil des données et la gestion de ces campagnes d'évaluation directe. Pour la partie française, les zones chalutées sont l'est-Corse et le Golfe du Lion.

Les données issues de chaque campagne ont été et seront utilisées pour fournir plusieurs indicateurs requis par les gestionnaires des pêches, à des fins : (1) d'expertise internationale (évaluations de stocks directes et indirectes), indices d'abondances utilisés pour la calibration de certains modèles d'évaluation de stock pour la CGPM (Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée) ou le CSTEP (Comité Scientifique, Technique et Economique de la pêche; (2) d'expertise nationale (réponses à saisines DPMA, vulgarisation auprès de la profession) ; de recherche (projets Amped, Perseus, etc.) ; Approche Ecosystémique des Pêches (fourniture de données pour caractériser les habitats de reproduction et de nourriceries), DCSMM (Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin).